

## **Présentation de l'Unité Mobile de Télémédecine**

Face à la désertification médicale, l'Unité Mobile de Télémédecine (UMT), expérimentation validée par l'article 51, offre une solution innovante pour assurer la continuité des soins. Ce dispositif permet aux médecins de consulter à distance leurs patients connus, renforçant ainsi la confiance et garantissant une prise en charge personnalisée.

### **Un véhicule équipé**

L'UMT, véhicule équipé d'outils diagnostiques connectés, reproduit les fonctions d'un cabinet médical. La téléconsultation se déroule en une phase asynchrone : l'infirmier à bord accueille le patient, recueille les constantes et éléments cliniques, optimisant ainsi la collaboration qui suit avec le médecin, dans une phase synchrone grâce à un système audio-vidéo performant. En 8 à 10 minutes, la téléconsultation synchrone se concentre sur l'essentiel : diagnostic et décision médicale. Entre deux téléconsultations, le médecin reprend le cours de ses consultations présentiels.

### **L'adressage des patients**

L'adressage sera réalisé par les secrétariats médicaux des cabinets, les médecins traitants. L'inclusion des patients se fait sur le seul critère des besoins de soins programmés. Seul le médecin généraliste est compétent pour cibler ses patients bénéficiaires de l'UMT-programmée. La liberté d'orientation par le médecin et le consentement du patient sont les préalables à toute téléconsultation.

Les consultations se déroulent du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, avec un rythme d'un patient toutes les 30 minutes. Les UMT sont stationnées sur des espaces adaptés. L'UMT pourra également intervenir directement au domicile des patients pour des situations particulières. La planification des consultations s'appuie sur un calendrier partagé, élaboré en collaboration entre les secrétariats médicaux et Jussieu secours pour assurer une organisation optimale.

### **Une réponse adaptée aux besoins de vos patients et à vos contraintes logistiques**

Grâce à ce dispositif, vos patients peuvent bénéficier d'une prise en charge sans nécessiter votre déplacement, ou pour les patients d'avoir recours à un tiers.

### **Ressources et partenaires**

Le projet est financé avec le concours du Fonds d'Intervention Régional (FIR) de l'ARS et d'une dotation de l'Assurance Maladie. Le médecin téléconsultant facture à l'assurance maladie sa consultation avec le code acte TCG.

Projet porté par Jussieu secours France, la mise en œuvre opérationnelle et organisationnelle est assurée par le centre Jussieu secours d'Audincourt représenté par Monsieur Jean-Jacques HÉZARD.

### **Pour plus d'informations :**

Stéphane GRATON, Chef de projet – 06 17 42 37 10

Laëtitia PELTIER, Chargée de projet – 06 77 68 54 36

[laetitia.peltier@jussieu-secours.fr](mailto:laetitia.peltier@jussieu-secours.fr)